



UDPS 64

22 Rue Gainekoa

64250 Cambo les Bains

Tél. : 0763171888

e-mail : udps64.pa@gmail.com

site internet : udps64.fr

SST - Formation Initiale Sauvetage Secourisme du Travail

2 jours 14 heures

Programme de formation

Public visé

Tout salarié des entreprises, de l'Etat ou des Collectivités territoriales.
Formation accessible aux personnes handicapés.

Pré-requis

Aucun pré-requis pour la formation SST.

Objectifs pédagogiques

- Etre capable d'intervenir immédiatement et efficacement après tout accident ou malaise,
- Etre capable de rechercher les risques persistants pour protéger, examiner la victime pour faire alerter et secourir,
- Etre acteur de la prévention dans l'établissement.

La formation continue (recyclage) doit avoir lieu dans les 24 mois qui suivent la formation initiale. Toutefois, il appartient à l'entreprise qui le souhaite de mettre en place une session de M.A.C. (recyclage) plus fréquente.

Description / Contenu

Références réglementaires :

Code du travail L.4121-1, L.4121-2 & R.4224-15, R.4224-16,

Circulaire CNMATS CIR 32/2010 du 3 décembre 2010 relative au sauvetage secourisme du travail

Document de Référence de l'INRS V8.01/2021

Directives "COVID-19" de l'INRS des 20 novembre 2020 et 25 février 2021.

Domaine de Compétences 1

Conformément au Guide des données et conduites à tenir de l'INRS (V3.06/2019) :

- La recherche des dangers persistants pour protéger
- Les actions à réaliser pour supprimer ou isoler le risque, voire soustraire la victime sans exposer le secouriste
- L'examen de la victime
- Les procédures et moyens d'alerte et de secours de l'établissement
- Si nécessaire, les situations inhérentes aux risques spécifiques à l'établissement, à la profession
- La victime saigne abondamment
- La victime s'étouffe
- La victime se plaint d'un malaise
- La victime se plaint de brûlures



UDPS 64

22 Rue Gainekoa

64250 Cambo les Bains

Tél. : 0763171888

e-mail : udps64.pa@gmail.com

site internet : udps64.fr

- La victime se plaint de douleurs empêchant certains mouvements
- La victime se plaint d'une plaie qui ne saigne pas abondamment
- La victime ne répond pas, elle respire
- La victime ne répond pas, elle ne respire pas

Réanimation cardio-pulmonaire et utilisation du défibrillateur automatisé externe

Domaine de Compétences 2

- Le rôle du Sauveteur Secouriste du travail sur les accidents du travail, trajet et l'intérêt de la prévention en entreprise.

Modalités pédagogiques

de 4 à 10 personnes en intra-entreprise ou en interentreprises, en présentiel, à partir de démonstrations, de l'apprentissage des gestes et de mise en situation d'accidents simulés

Moyens et supports pédagogiques

Un livret Aide-Mémoire produit par notre fédération nationale est remis à chaque participant, en plus des éléments obligatoires édités par l'INRS.

Modalités d'évaluation et de suivi

Seuls les candidats qui ont suivi la totalité de la formation (sauf dispositions particulières prévues au 4.1.5) et qui ont satisfait aux épreuves certificatives dans leur intégralité (voir annexe §5.1.3) peuvent prétendre à l'obtention du certificat SST. La validité de ce certificat est fixée à deux ans, et la prolongation de celle-ci est conditionnée par le suivi d'un stage « Maintien et Actualisation des Compétences » (MAC) tous les 24 mois, ainsi qu'à la réussite aux épreuves certificatives.

Les titulaires de cette carte à jour dans leurs obligations de formation continue sont réputés détenir le certificat de compétences de prévention et de secours civiques (PSC1) en application de l'arrêté du 5 décembre 2002 et article 4 de l'arrêté du 24 juillet 2007 du Ministère de l'Intérieur.

Un livret sera également fourni.